



# Webinaire

# FAQ

---

08 janvier 2026

Retranscription du Slido



BRANCHÉ SUR DEMAIN :  
LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE  
EN DÉBAT

ORGANISÉ PAR

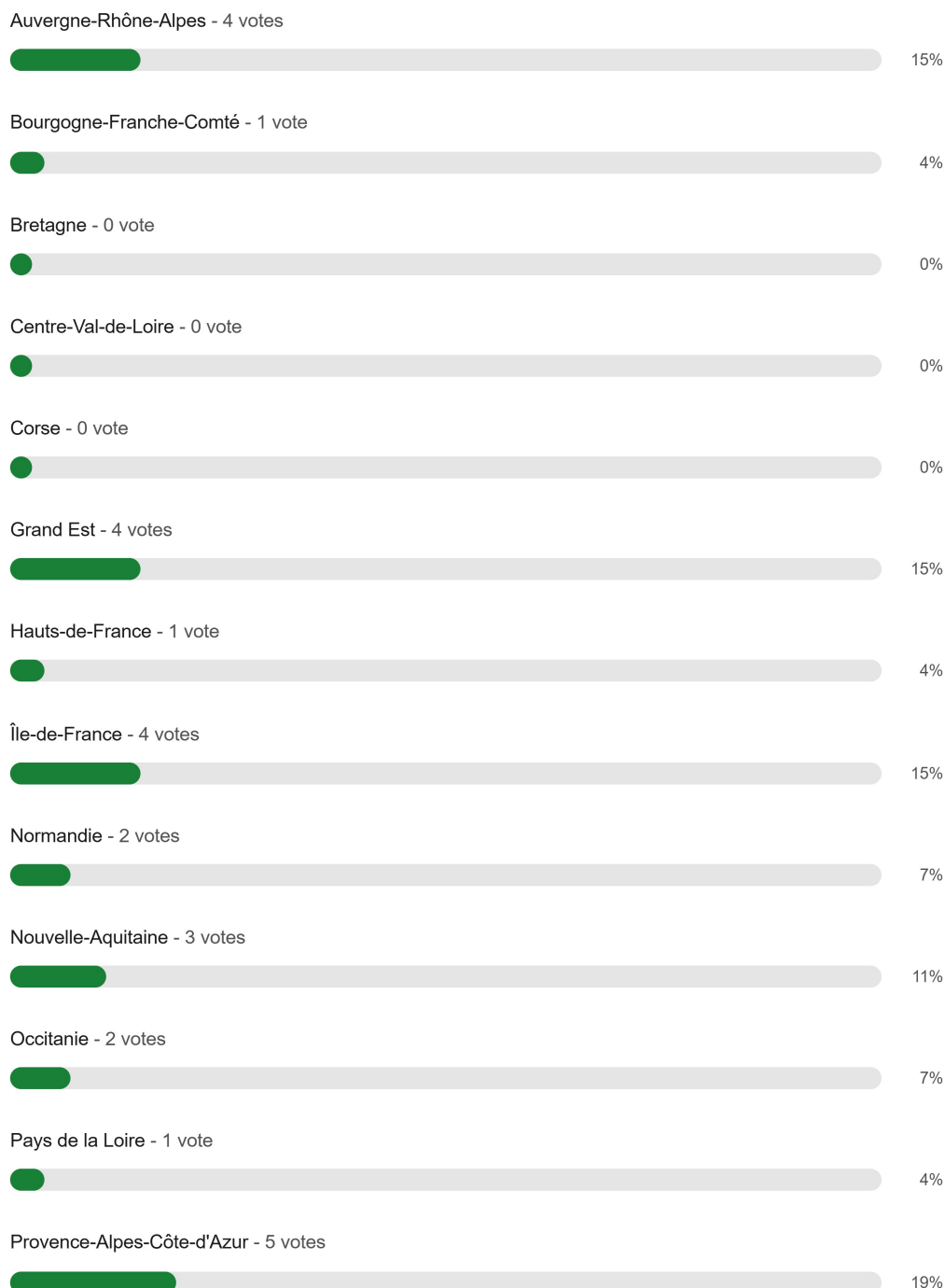


# WEBINAIRE : « FOIRE AUX QUESTIONS » - 08 JANVIER 2026

## Enregistrement des contributions partagées sur Slido

Au cours de ce webinaire, les participant-es étaient invité-es à s'exprimer à l'écrit via un outil interactif (Slido). Le tchat de discussion était également ouvert pendant les temps d'échanges entre les interventions. Ce document contient uniquement la retranscription des messages partagés via l'outil Slido. Les messages partagés sur le tchat de discussion de Zoom sont disponibles dans un second document, disponible [sur le site du débat public](#).

 Dans quelle Région vivez-vous ?  
Sondage à choix multiple  27 votes  27 participants



slido



## A quel titre participez-vous ce soir ?

Sondage à choix multiple

✓ 28 votes

👥 28 participants

Elu·e - 0 vote



0%

Etudiant·e - 1 vote



4%

Journaliste / Média - 0 vote



0%

Membre d'une association ou d'un syndicat - 8 votes



29%

Membre du groupe citoyen - 2 votes



7%

Professionnel·le du secteur énergétique - 7 votes



25%

Représentant·e du secteur public - 3 votes



11%

Personne intéressée par le sujet - 7 votes



25%

**slido**

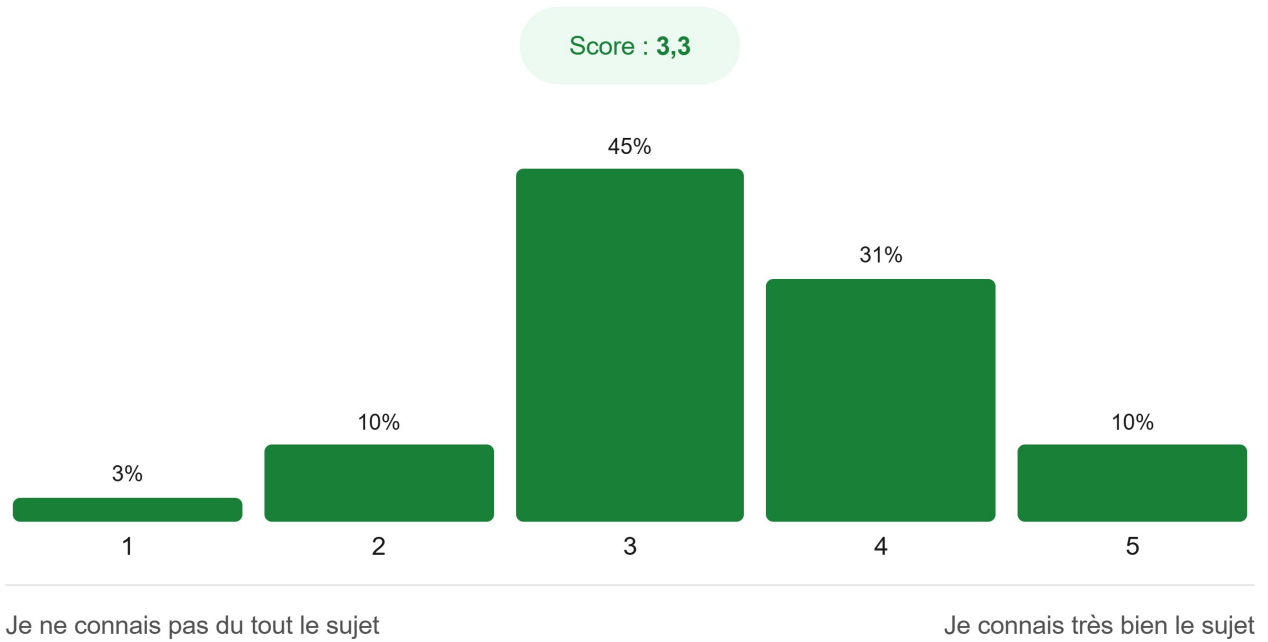


## Comment évaluez-vous votre niveau de connaissance des liens entre le réseau électrique et l'économie des territoires ?

Sondage d'évaluation

✓ 29 votes

👥 29 participants



slido

## Les questions et réactions partagées pendant la première séquence

- Compte tenu de l'évolution des excès climatiques, ne serait-il pas plus sage d'enterrer systématiquement les lignes THT, HT et BT ??
- Le personnel RTE « les lignards » qui travaillent au potentiel des lignes THT ne présentent pas à ma connaissance de maladies particulières liées à leurs conditions de travail
- À quelle profondeur les lignes THT sont-elles enfouies ? Leur présence est-elle signalée en surface ?
- Est-ce que les câbles souterrains sont toujours torsadés lors de la pose ?
- Je vous invite à consulter les derniers avis et rapport d'expertise de l'Anses sur les effets sur la santé des champs magnétiques basses fréquences, dans lesquels vous pourrez constater la transparence de la méthode d'expertise, qui référence également toutes les études scientifiques identifiées. <https://www.anses.fr/fr/content/effets-sanitaires-lies-lexposition-aux-champs-electromagnetiques-basses-frequences>
- parlez nous du rapport Bioinitiative 2007 <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bioinitiative>
- Je ne suis pas certain de comprendre la remarque, la leucémie des enfants, ou autres troubles mentionnés, sont bien des effets biologiques "possibles" non ?
- Effectivement, il n'y a rien sur les effets biologiques ... car on n'en a jamais trouvé pour les valeurs de champs électromagnétiques émises dans notre environnement.
- En France, nous sommes sûrs que nos cellules ne vont pas bouillir ! (Effets thermiques) Mais rien sur effets biologiques. Il n'est pas vrai qu'on ne sait rien de ces effets, sauf que c'est comme pour les pesticides, l'ANSES ne retient jamais ces études ! Les lobbys sont plus forts que la science dans notre beau pays !!!
- Bonsoir, Pour ce qui concerne l'exposition aux champs électromagnétique, pourquoi ne donne pas d'informations sur le temps d'exposition qui intervient également ? Merci de vos réponses. Bruno ROSSIGNOL
- Pourquoi n'avons pas un médecin du travail "maison" d'EDF-RTE-Enedis pour nous parler des normes appliquées à leur.es Salarié.Es ?
- Les champs magnétiques émis par une ligne THT ou un appareil électroménagers sont de même nature (ce n'est pas le cas des antennes relais qui émettent des champs sur des fréquences très différentes)
- Dans son avis rendu en 2019 sur les effets sur la santé des champs magnétiques basses fréquences, l'Anses a renouvelé ses recommandations précédentes visant "à ne plus augmenter, par précaution, le nombre de personnes sensibles exposées autour des lignes de transport d'électricité à très haute tension et de limiter les expositions". Dans cet objectif, l'Agence avait préconisé que l'instruction du 15 avril 2013 soit intégrée dans la réglementation (en résumé éviter de construire des établissements recevant du public sensibles dans des zones où le champs magnétique basses fréquences (50 Hz) est supérieur à 1 µT).
- Mais comment comparer les lignes THT ou les antenne-relais avec un sèche - cheveux ou un rasoir électrique ?! C'est de l'enfumage !!! VR, membre actif du mouvement associatif IDF et girondin
- à 50 mètres ou à 20 mètres d'une ligne THT, quel est le champ électromagnétique ?

- Que représente 1 mT ou 100 mT en terme de champs électromagnétiques ? Pourriez-vous donner des ordres de grandeur de valeurs de champ électromagnétique par exemple à 100 m d'une ligne Très Haute Tension ?
- 2019 et non pas 1999 !
- En Belgique, à Bruxelles, la limite a été fixée par la ministre Ecolo à 1 par mesure de précaution ! Pourquoi pas en France ?
- Il n'y a pas de distance définie dans la recommandation de l'ANSES de 1999 : on évite d'exposer une école à un champ magnétique supérieur à 1 microTesla. La distance va donc dépendre du type de ligne mais l'ordre de grandeur ce sont quelques dizaine de mètres, 100 à 200 mètres maximum.
- Qu'entend-on par "à proximité" et "à proximité immédiate" ?
- éloigner les nouvelles lignes des ecoles et autres de quelle distance ?
- Proximité des lignes : quelle définition?

## Les questions et réactions partagées pendant la seconde séquence

- Un schéma directeur est un mode de conduite de politique publique qui permet de construire un cadre précis dans lequel va s'inscrire les projets. il est donc essentiel que les règles soient suffisamment précises pour être opposables. En particulier il est nécessaire de prioriser de manière claire et précise les solutions alternatives à l'aérien en relation avec l'importance des enjeux environnementaux et des contraintes locales
- 1) La France a une surcapacité de production en électricité 2) La consommation ne se développe pas comme prévu 3) Les prix restent élevés et certaines activités comme l'industrie, l'hydrogène et le chauffage sont sensibles aux prix donc il faut faire très attention aux coûts de réseaux de plus il est possible de localiser des industries intensives en énergie là où on aura des surcapacités ce qui s'est fait pour Aluminium Dunkerque
- De tte manière le groupe parlementaire des amitiés Franco-Russe a envoyé les plans des lignes et des centrales à Poutine, non ,? hein camarade Chassaigne ....
- dans le cas des lignes souterraines HTDC pouvez vous décomposer le coût entre coût de la ligne le coût des terminaux
- la CRE nous parle de projets qui coûtent trop cher ! Il doit parler de la mise en route des EPR très compétitifs pour l'économie Française ! Il est vrai que la CRE est le "faux nez " d'EDF et de ses filiales ....
- Merci à la CNDP de permettre à des étudiants de s'engager sur un tel débat public. Cela permet de confronter à la réalité du terrain et des projets leurs apprentissages, en visant à apporter une vision scientifiquement étayée aux discussions. Et cela sur un projet de société comme celui de la sortie des énergies fossiles pour décarboner notre économie auquel le SDDR contribue de façon essentielle.
- C'était intéressant, dommage d'avoir un peu bousculé les slides et donc l'exposé des étudiants..
- Et le bleu sur la carte correspond à quoi ?
- Pouvez-vous nous indiquer à quelles profondeurs sont enterrées les lignes en HTB 63kV et 225kV et celles en DC (liaisons sous-marines pour les parties tronçons onshore) ? Merci d'avance.
- Est-ce que c'est le critère financier qui a prévalu pour le choix des lignes aériennes ?

## Les questions et réactions partagées pendant la troisième séquence

- Les délais considérés pour le projet de Fos ne doivent ils pas être revus ? Qui les a fixés ? Hormis le planning que RTE s'est fixé
- Les coûts systèmes ne sont pas évalués
- C'est la CRE qui décide des augmentations pour les particuliers en fonction des obligations européennes..
- La CRE s'est elle posé la question de favoriser les projets numériques (data center) français, particulièrement dans le contexte actuel ? Il me semble plus que judicieux de se poser la question aujourd'hui, plutôt que d'inviter des entreprises étrangères à venir chercher nos données chez nous directement.
- Question A quand le calcul du coût total des énergies intermittentes. La CRE a décidé il y a quelques années que le raccordement de l'éolien offshore serait supporté par RTE donc par les consommateurs et pas les producteurs.
- Est-ce que le respect est optionnel sur cette plateforme ? Ce n'est pas agréable.
- Pour préciser la dernière question concernant les lignes 400kV, je voulais bien entendu parler des cas où RTE a réalisé des lignes 400 kV enterrées par le passé
- "pour l'entretien"
- Non, j'ai écrit "l'entretien"
- Emmanuelle Wargon est présidente de la CRE
- Est-ce que la santé des riverains qui vivent en permanence sous des lignes HT & THT vaut moins que la santé des salariés de RTE, & Enedis ? Faudra-t-il une commission parlementaire pour vous faire publier vos études sur les effets de l'exposition au CEM ??
- On n'a pas abordé la question de l'intelligence artificielle : même la CRE semble réticente dans ses recommandations, je crains le pire quand on voit comme ça dysfonctionne partout !
- précision, la question concerne les travaux d'implantation d'une ligne, la différence d'impact sur la biodiversité (végétaux, animaux) entre ligne aérienne et ligne enterrée est-elle connue, notamment sur une grande distance si une solution souterraine était possible
- Quels sont les cas où RTE a déjà réalisé des lignes 400 kV ? Qu'est-ce qui a motivé ce choix par le passé ?
- Courant en continu bien théorique : 10 coupures l'année 2025 en Nord-Médoc ! Les coins reculés (presqu'île du Médoc) sont un peu laissés à l'abandon pour l'entretien des câbles électriques (aérien)..
- CRE indépendante ? Comique ! Quels en sont les membres ?
- la différence d'impact sur la biodiversité (végétaux, animaux) entre ligne aérienne et ligne enterrée est-elle connue, notamment sur une grande distance si une solution souterraine était possible
- Ce n'est pas normal que le particulier paie 70 % alors que les industriels ne paient presque rien !
- @Tatur Dominique, ce n'est pas l'état qui investit dans les projets de stockage
- C'est marrant, on a un débat sur le transport de l'électricité, mais quand a-t-on eu un débat sur la relance du

programme nucléaire en France ??? Même pas discuté au parlement ! Alors pour les lignes THT on aura un décret d'intérêt national de la part du monarque, comme pour la mine de lithium d'Echassières, et point barre !

- On peut penser que les financements \_ nécessaires aux futurs projets de stockage en local \_n'existeront plus une fois que l'Etat aura dépensé 100 milliards pour distribuer l'énergie RTE dans les territoires et à l'étranger
- il faut expliquer ce qu'est le TURPE
- Une remarque : Il n'est pas correct de dire que les industriels qui se raccorderont au réseau de RTE ne paieront qu'une petite partie du coût de raccordement. Un consommateur souhaitant se raccorder au réseau de RTE règle 70% du coût des extensions de réseau. Le TURPE quant à lui prend en charge les 30% restants ainsi que les éventuels coûts de renforcement.
- les alternatives au développement du réseau ne sont pas clairement identifiées si les tarifs de réseau sont élevés les particuliers dans le sud de la France opteront pour des solutions de type PV + stockage avec un rôle de sécurité pour le réseau
- je n'ai pas de questions : c'était très clair !